Votre appareil Bosch de 5% à 100% remboursé* !

1. Rendez-vous entre le 15/12/2021 et le 15/02/2022 inclus sur le site internet **www.bosch-jeu-ig-2021.fr** pour participer au Jeu.

2. Découvrez instantanément **le montant de votre réduction : de 5 % à 100 % remboursé !**
Un courrier électronique de confirmation vous sera envoyé avec un formulaire à compléter pour bénéficier de la remise.

3. Achetez chez un revendeur participant* un appareil Bosch concerné par l'opération :
Congélateurs : GSN29CWEV - GSN33VWEP - GSN36VLFP - GSN36VWFP - GSN51AWDV
GSN58AWCV - GSN58AWEV - GSN58VWEV - GSV29VWEV - GSV33VWEV - GSV36VWEV
Réfrigérateurs américains : KAD93VIFP - KAN93VIFP
Réfrigérateurs-congélateurs : KGF56PIDP - KGN36IJEB - KGN36IZEA - KGN39VWEP
KGN49LBEA - KGN49XLEA - KGV33VLEAS - KGV33VWEAS - KGV36VBEAS - KGV39VLEAS
KGV39VWEAS - KGV58VLEAS
Réfrigérateurs 1 porte : KSV29VLEP - KSV29VWEP - KSV33VWEP - KSV36VLEP

4. Imprimez et complétez le formulaire reçu par mail puis envoyez-le avec les justificatifs demandés. Pour que votre participation soit valide, il est impératif de répondre aux questions posées sur votre expérience d'achat.

5. Recevez votre remboursement par virement.

*Voir la liste des revendeurs participant au Jeu, disponible sur le site www.bosch-jeu-ig-2021.fr
Retrouvez le règlement complet du Jeu ci-après.

Participez au Jeu en scannant ce QRcode !

BSH Electroménager RCS Bobigny B 341 911 790 - 26 avenue Michelet 93400 Saint Ouen.
Le groupe BSH est titulaire d'une licence pour la marque Bosch, marque déposée par Robert Bosch GmbH.

Règlement du "Jeu instants gagnants Bosch 12/2021 - n°21138"

1. Société organisatrice
La société BSH Electroménager, SAS au capital de 10 675 000 euros, dont le siège social est situé au 26 avenue Michelet, 93400 Saint Ouen, enregistrée sous le numéro B 341 911 790 du RCS de Bobigny, organise du 15/12/2021 au 15/02/2022 un Jeu en ligne par instants gagnants avec 100% de gagnants, intitulé "Jeu instants gagnants Bosch 12/2021 – n°21138" (ci-après dénommé "le Jeu").
Le groupe BSH est titulaire d'une licence pour la marque Bosch, marque déposée par la société Robert Bosch Gmbh.
Le Jeu se déroulera dans les conditions définies ci-après :

2. Acceptation du règlement du Jeu
En participant à ce Jeu, vous reconnaissez que vous avez lu et accepté le présent règlement, et que vous répondez à toutes les conditions d'éligibilité qui y sont décrites.

3. Personnes concernées
Ce Jeu est ouvert à tout consommateur qui respecte les conditions suivantes :
- Etre une personne physique majeure capable ;
- Ne pas être salarié de BSH ou du revendeur qui bénéficie du Jeu ;
- Résider en France métropolitaine (Corse inclus) ou dans les DROM-COM ou à Monaco ;
- Respecter les formalités de participation décrites ci-dessous.

La participation est personnelle et limitée à une seule participation par adresse e-mail sur toute la durée du Jeu. Le Participant doit être le titulaire de l'adresse e-mail.
Nul ne peut participer pour le compte d'une autre personne.
Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera immédiatement exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice d'un lot.
Les Participants autorisent la Société Organisatrice à faire toute vérification concernant leur identité, adresse et e-mail.
De manière générale, les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement du Jeu.

4. Déroulement du Jeu et désignation du gagnant
Le Jeu est ouvert **du 15/12/2021 au 15/02/2022 inclus**.
La participation au Jeu se fait en ligne et pour bénéficier du gain l'inscription se fait par papier (bulletin de participation communiqué par mail), aucun autre mode de participation ne sera pris en compte.
Le Jeu se déroule sous forme d'instants gagnants. Un Instant Gagnant est défini par une date et une heure, moment précis auquel une dotation est mise en Jeu. La dotation reste en Jeu jusqu'à ce qu'un Participant remporte ladite dotation. Ainsi, le premier Participant jouant après l'ouverture de l'instant gagnant remporte la dotation mise en Jeu. Les instants gagnants sont définis de manière aléatoire et déposés auprès de l'étude d'huissiers où est déposé le présent règlement.
Dans le cas où plusieurs participations joueraient lors du même instant gagnant, seule la première participation enregistrée sur le serveur sera considérée comme gagnante.

Pour participer au Jeu, chaque Participant doit, **entre le 15/12/2021 et le 15/02/2022 inclus :**
- **Se rendre sur** le site internet www.bosch-jeu-ig-2021.fr ;
- **S'inscrire** en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, mail et téléphone)
- **Participer à l'animation** sur le site du Jeu pour connaître le pourcentage de remise gagné : 100%, 50%, 20% ou 5% remboursés sur le prix TTC du produit conformément aux conditions énoncées ci-après.

Un courrier électronique de confirmation du pourcentage de remise gagné sera envoyé à l'adresse mail indiquée, ainsi que le formulaire qui sera à compléter si le Participant achète un produit concerné par le Jeu et souhaite bénéficier de sa remise.
Le Participant doit avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les dispositions. Il devra également accepter et se conformer aux instructions des conditions générales d'utilisation du site internet.

Pour bénéficier de leur pourcentage de remboursement, les gagnants avisés par courrier électronique (en plus du gain affiché sur le site du Jeu) devront :
- **Acheter en France** métropolitaine (Corse inclus) ou dans les DROM-COM ou à Monaco un ou plusieurs produits électroménagers neufs Bosch parmi la sélection de produits détaillée ci-dessous **entre le 15/12/2021 et le 15/02/2022 inclus** sur les sites Internet www.pulsat.fr ou www.mda-electromenager.com/fr/ ou dans l'un des points de vente participants (Liste disponible sur www.bosch-jeu-ig-2021.fr) ;

Familles de produits	Références concernées
Congélateurs	GSN29CWEV - GSN33VWEP - GSN36VLFP - GSN36VWFP - GSN51AWDV - GSN58AWCV GSN58AWEV - GSN58VWEV - GSV29VWEV - GSV33VWEV - GSV36VWEV
Réfrigérateurs américains	KAD93VIFP - KAN93VIFP
Réfrigérateurs-congélateurs	KGF56PIDP - KGN36IJEB - KGN36IZEA - KGN39VWEP - KGN49LBEA - KGN49XLEA - KGV33VLEAS KGV33VWEAS - KGV36VBEAS - KGV39VLEAS - KGV39VWEAS - KGV58VLEAS
Réfrigérateurs 1 porte	KSV29VLEP - KSV29VWEP - KSV33VWEP - KSV36VLEP

- **Imprimer le formulaire de participation** reçu par mail et le compléter en indiquant :
• leurs coordonnées personnelles,
• l'enseigne,
• la date d'achat,
• la référence du produit acheté concerné par le Jeu. Dans le cas où plusieurs produits éligibles sont achetés, le remboursement au prix TTC sera appliqué sur le produit le plus cher,
• le prix du produit acheté concerné par le Jeu,
• la référence E-NR (composée de lettres/chiffres) figurant sur la plaque signalétique. La plaque signalétique se trouve à l'intérieur ou au dos du produit. Pour localiser la plaque signalétique du produit, rendez-vous sur : https://www.bosch-home.fr/france/localiser-plaque-signaletique
• leurs réponses aux questions posées sur leur expérience d'achat (étape obligatoire pour valider la participation).

- **Envoyer les éléments suivants au plus tard le 28/02/2022** (cachet de la Poste faisant foi) par courrier postal à l'adresse du Jeu :
• une copie de la facture ou du ticket de caisse en entourant l'enseigne, la date d'achat, la référence et le prix du produit concerné par le Jeu,
• un RIB,
• le formulaire complété.

Adresse du Jeu :

JEU INSTANTS GAGNANTS BOSCH 12/2021 – n°21138 - CS 5004 - 13748 VITROLLES CEDEX

Règlement du "Jeu instants gagnants Bosch 12/2021 n°21138" suite.

Passé cette date, les gagnants ne pourront plus prétendre à leur gain.
Toute information ou coordonnée incomplète, invalide, et/ou présentant une anomalie, ne sera pas prise en considération et les gagnants perdront alors le bénéfice de leur lot/remise.
Les documents originaux ou copies adressés pour participer au Jeu ne pourront pas être restitués.
La Société Organisatrice pourra annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation à l'Opération. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

5. Dotation - remboursement du gagnant
Remboursements mis en Jeu pendant toute la période du Jeu :
- 3 remboursements de 20% du prix TTC du produit acheté
- 3 remboursements de 50% du prix TTC du produit acheté
- 3 remboursements de 100% du prix TTC du produit acheté

Toute autre participation validée, correspondra à un montant de gain de 5% du prix du produit acheté. Le montant du remboursement est calculé sur le prix d'achat, remises incluses, hors options supplémentaires.
En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, si besoin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les remboursements par un lot de valeur équivalente.
Le Participant recevra le remboursement correspondant au pourcentage du gain établi sur le produit acheté indiqué sur le ticket de caisse ou facture (prix indiqué sur votre facture à l'exclusion de tous frais, frais accessoires, frais de livraison, etc..), par virement bancaire dans un délai de six (6) à huit (8) semaines environ après réception et validation du dossier complet (cachet de la poste faisant foi). Offre limitée à un remboursement par personne (même nom, même prénom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail). Toutes informations ou coordonnées incomplètes, invalides, et/ou présentant une anomalie, ne seront pas prises en considération et les gagnants perdront alors le bénéfice de leur dotation.
Le remboursement ne peut donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur remplacement ou leur échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit. Offre non cumulable avec toutes autres opérations portant sur les mêmes appareils.
La dotation est nominative et ne pourra être attribuée à une autre personne que le gagnant.

6. Responsabilité de la Société Organisatrice
La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent Jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.
Il est rappelé aux Participants qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Par conséquent, en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (notamment encombrement du réseau, actes de malveillance) ou de problèmes informatiques (notamment liés à l'acheminement de courrier électronique, contamination par d'éventuels virus ou intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu), la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

7. Remboursement des frais
Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au Jeu pourront être remboursés à toute personne en faisant la demande écrite par courrier postal, avant le 28/02/2022 (le cachet de la poste faisant foi), sur la base d'un montant forfaitaire de 0,21 euros, à l'adresse suivante :
Service Consommateurs Bosch "Jeu Instants gagnants Bosch 12/2021 – n°21138" - CS90045 – 93582 Saint-Ouen Cedex
La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au Jeu clairement soulignées. Le timbre de l'envoi de la demande pourra également lui être remboursé si le Participant l'indique dans cette demande écrite.
Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse et/ou même RIB).
Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site Internet www.bosch-jeu-ig-2021.fr s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

8. Protection des données à caractère personnel
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société BSH Electroménager, responsable de traitement, aux fins de la gestion et l'exécution du Jeu. Ce traitement se fait dans le cadre contractuel défini par le règlement du Jeu, lequel est considéré par BSH comme étant la base légale du traitement. Vos données seront traitées par le département Marketing de BSH et un prestataire qui effectue la saisie et contrôle la validité de la participation au Jeu. Le prestataire fait appel à un sous-traitant situé au Maroc. Ce pays étant situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_securite@highco-data.fr.
Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.
Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice des droits dont vous disposez, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet :
https://www.bosch-home.fr/juridique/mentions-legales/protection-des-donnees
Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

9. Règlement
Le présent règlement est déposé chez Maître Bianchi, Huissier de Justice Associé au sein de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13, 21 rue Bonnefoy à 13006 MARSEILLE, et disponible sur simple demande écrite au tarif lent en vigueur (base 20 g) adressée pendant la période d'ouverture du Jeu et jusqu'au 28/02/2022 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu :
JEU INSTANTS GAGNANTS BOSCH 12/2021 – n° 21138 - CS 5004 - 13748 VITROLLES CEDEX
Le présent règlement est disponible également sur le site www.bosch-jeu-ig-2021.fr pendant toute la durée du Jeu.

10. Anomalies de correspondance
Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement) présentant une anomalie (demande incomplète, illisible, raturée, insuffisamment affranchie) sera considérée comme nulle.

11. Litige
La loi applicable est la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.
Pour toute question concernant ce Jeu, vous pouvez contacter **notre hotline au 09 80 10 81 14** (appel non surtaxé) ou par formulaire sur https://conso.highco-data.fr/
Pour plus d'informations sur notre gamme de produits et sur notre entreprise, connectez-vous sur www.bosch-home.fr

BSH Electroménager RCS Bobigny B 341 911 790 - 26 avenue Michelet 93400 Saint Ouen. Le groupe BSH est titulaire d'une licence pour la marque Bosch, marque déposée par Robert Bosch GmbH.